EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Mountazar Jaffar et consorts « Loyers de la CPCL : pas de rendement sur le dos des Lausannois·es » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès du comité de la CPCL pour limiter les hausses de loyers lors de changements de locataires, en particulier en l'absence de tous travaux à plus-value, et s'assurer du respect du droit du bail. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité développe l'information et l'appui aux locataires, cas échéant via des structures associatives externes, dans les procédures de droit du bail et de contestation du loyer initial. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande à la CPCL de communiquer chaque année au Conseil communal, cas échéant par le biais de son rapport d'activité ou via un document spécifique, sur l'évolution du revenu locatif, la hausse moyenne et médiane des loyers au changement de locataires et les procédures de contestation de loyer. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL · DE LAUSANNE · CANTON DE VAUD · LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/67 de la Municipalité, du 8 octobre 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un complément de CHF 355'000.- pour financer les subventions à l'achat de vélos à assistance électrique, afin de couvrir les dépenses prévisibles pour cette subvention jusqu'à fin 2026 par le Fonds pour l'efficacité énergétique ;
2. d'allouer à la Municipalité un complément de CHF 2'500'000.- à l'enveloppe budgétaire ouverte pour financer les subventions à l'achat de vélos à assistance électrique, en y intégrant également le renouvellement des financements des subventions à l'achat de batteries pour vélos à assistance électrique et de scooters électriques, de sorte à prolonger ces actions de 2027 à fin 2031, à prélever sur le Fonds pour l'efficacité énergétique ;
3. de prendre acte que les coûts annuels des subventions en faveur des vélos à assistance électrique, des batteries et des scooters électriques seront portés en charges et en recettes sur le budget de fonctionnement des SIL.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD - LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe

m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2026/70 de la Municipalité, du 8 octobre 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le financement du programme équiwatt pour la période 2027 à 2031 par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) pour un montant de CHF 13'050'000.- (TTC, y compris le financement des EPT nécessaires à la mise en œuvre du programme, montant qui sera réduit par les économies d'énergie financées par le tarif de l'électricité dans le cadre des nouveaux objectifs fédéraux de gains d'efficacité pour les fournisseurs de quelque CHF 2'150'000.- impliquant un prélèvement net estimé à ce jour sur le FEE de l'ordre de CHF 10'900'000.- ;
2. de prendre acte que les éventuels soutiens fédéraux et cantonaux qui pourraient être obtenus entre 2027 et 2031 seront comptabilisés en déduction de charges pour le programme et ne modifieront pas le plafond net maximum couvert par le Fonds pour l'efficacité énergétique sollicité au point 1, soit procureront une marge de manœuvre financière supplémentaire au programme ;
3. de confirmer le déploiement du programme, en dérogation au règlement du FEE, sur les zones de dessertes des SIL avec un montant maximal pouvant être utilisé hors de la commune de Lausanne fixé à 10% du total annuel ;
4. de prendre acte que le coût annuel de ce programme sera porté en charges et en recettes sur le budget de fonctionnement des SIL ;
5. de prendre acte que la Municipalité présentera chaque année un bilan détaillé des effets du programme équiwatt mis à disposition sur le site internet du programme ;
6. d'approuver la réponse au postulat de M. Jean-Marc Béguin et consorts « Economiser l'électricité, un challenge gagnant ! »,
7. d'approuver la réponse au postulat de Mme Virginie Cavalli « Un plan d'action pour la sobriété énergétique de Lausanne » ;

8. d'approuver la réponse au postulat de Mme Françoise Longchamp « De la lumière pour les aînés » ;
9. de modifier l'article 11 du Règlement sur les procédés de réclame du 8 mars 1994 comme suit et de le mettre en vigueur dès approbation cantonale : « 1 Les procédés de réclame lumineux sur les bâtiments, y compris les vitrines des commerces et d'exposition, doivent être éteints sauf en cas d'activité entre 23 heures et 6 heures. 2 Les procédés de réclame lumineux situés sur le domaine public ou privé doivent être éteints entre 23 heures et 6 heures. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/61 de la Municipalité, du 17 septembre 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter que les plans des postes du SISP et du SG SCS soient adaptés conformément au préavis, par l'ajout de 33.3 EPT au SISP et de 1.5 EPT au SGSCS dès le 1er janvier 2027 ;
2. de valider le transfert de la subvention affectée par le SISP à la Fondation ABS du groupe 36 au groupe 30 pour un montant de CHF 2'807'600.- ;
3. de valider d'allouer au groupe 30 du budget du SISP un montant supplémentaire de CHF 500'000.- ;
4. de valider le principe que les charges prévues liées aux activités de la Fondation ABS ainsi que les revenus les finançant seront répartis dans les natures comptables Ville et communiquées à la Commission financière via un crédit supplémentaire technique.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

La secrétaire adjointe

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2025 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2025 ;
- vu les observations formulées par ladite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

décide

1. d'approuver la gestion de la Municipalité de 2025 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
3. d'accepter les réponses aux observations : 1 à 49.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL · DE LAUSANNE · LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Guillame Matthey et consorts « Un plan "Grand chaud" pour les sans-abris » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL · DE LAUSANNE · LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise Piron « Créer plus d'espaces verts, c'est bien, les arroser suffisamment c'est mieux » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL · DE LAUSANNE · LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques Cornu et consorts « Pour la création d'une commission consultative sur la santé du Conseil communal de Lausanne » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

La secrétaire adjointe

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/48 de la Municipalité, du 9 juillet 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter les travaux complémentaires pour le projet de rénovation et de transformation de l'auberge tel que présenté dans le présent préavis ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 985'000.- TTC ;
3. de faire figurer les amortissements sur la rubrique n° 330 du Service des gérance ;
4. de faire figurer les intérêts sous la rubrique n° 390 du Service des gérances.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

La secrétaire adjointe

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/46 de la Municipalité, du 9 juillet 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter les travaux complémentaires pour le projet de rénovation et de mise aux normes de la maison de l'Hermitage tel que présenté dans le présent préavis ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'750'000. TTC dont CHF 300'000.- TTC financés par la Fondation ;
3. d'accepter les travaux connexes sollicités par la Fondation tels que présentés dans le présent préavis ;
4. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement de CHF 1'700'000.- TTC financé par la Fondation ;
5. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffres 2 et 4, sur la rubrique n° 331 du Service des gérances ;
6. de faire figurer sous la rubrique n° 390 du Service des gérances les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 et 4 ;
7. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 4, les subventions accordées au projet ainsi que les recettes issues de la recherche de fonds menée par la Fondation de l'Hermitage ;
8. de comptabiliser un montant équivalent aux charges d'amortissement et d'intérêts relatives à la part des travaux d'assainissement par prélèvement sur le fonds de rénovation durable et d'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

La secrétaire adjointe

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/57 de la Municipalité, du 3 septembre 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant maximum de CHF 760'300.- TTC destiné au déploiement d'un système de vidéosurveillance et à la mise à niveau des systèmes d'alarme dans les trois musées municipaux (CAB, MHL, MRV) ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service de la culture ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de la culture ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 la subvention cantonale de CHF 301'500.- TTC ainsi que toute autre recette qui pourrait être accordée à ce projet.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

La secrétaire adjointe